

MÉMOIRE.—*Suite.*  
 DEPENSES DES CANAUX.—*Suite.*

Comptes publics.		Comptes du revenu de l'intérieur.		Différence.		Explication.	
\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
720	01	720	76	0	75	<i>Ecluse de Ste. Anne.</i> Cette différ. est dans la retenue p. le fonds de retraite.	0 75

## DEPENSES DES GLISSOIRES.

200	01	202	01	2	00	<i>Glissoires du St. Maurice.</i> Salaire de Dubord. Cette différence est due à ce qu'un changement a été fait dans son bordereau sans que ce département en ait eu avis..... Les chiffres des comptes publics sont exacts.	2 00
-----	----	-----	----	---	----	---	------

## DEPENSE DU BUREAU DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS.

62,130	22	61,921	68	208	54	Ajoutez—Ret. p. fonds de ret., traité séparém. 520 50 Moins—Coursolle ..... 2 50	518 00
						Frais judiciaires à déduire du compte de ce bureau comme imputables à la province du Canada, ces frais résult. d'une pours. intentée avant la confédération.	309 46
							208 54